



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de
l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@wanadoo.fr – <https://www.fnlp.fr>

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Paris, Lyon, Strasbourg : *A propos des cultes et des spiritualités :* *Comme un petit air de macronisme concordataire !*

Les élections municipales viennent d'avoir lieu, avec en métropole, un taux d'abstentions record. *La République en Marche* a subi un revers cinglant et pourtant... Il semble que les anciens et nouveaux Elus empruntent largement à l'arsenal du macronisme.

Pendant la crise aigüe du *Covid19*, **Emmanuel Macron** a tenté de réaliser une union sacrée autour de sa personne sur le thème de « *la convergence des spiritualités* ». La **Fédération nationale de la Libre Pensée** a refusé de participer à cette mascarade néo-concordataire, qui a été un échec réel.

Et pourtant... L'Esprit semble souffler où il veut !

On connaît la définition théologique du « *Saint-Esprit* » par **Blaise Pascal** : *sa circonférence est nulle part, son noyau est partout, l'Esprit souffle où il veut*. Il semble donc que le *Saint-Esprit* a soufflé à la mairie de Paris, de Strasbourg et aussi de Lyon.

Ainsi à Lyon, la nouvelle municipalité « *verte-gauche* » a nommé une adjointe chargée, entre autres choses, de « *Droits et égalités, mémoire, culte et spiritualité* ».

Ainsi à Paris, l'ancienne et nouvelle municipalité « *socialiste-gauche-écologiste* » a nommé une adjointe « *en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes* ».

Ainsi à Strasbourg, la nouvelle municipalité « *verte* » a nommé une adjointe en charge de « *la Tranquillité publique, police municipale, prévention, médiation, gestion des crises, aide aux victimes, relation avec les cultes* ». Cette mission n'existait pas auparavant et n'est donc pas le produit du statut d'exception cléricale d'Alsace-Moselle.

Et au même moment, le nouveau ministre de l'Intérieur **Gérald Darmanin**, en sortant d'une synagogue, se présente comme « *Le ministre des Cultes* », poste qui a été supprimé depuis l'adoption de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat. Même Pétain n'avait pas osé entre 1940 et 1944.

Et pourtant **Gérald Darmanin** ose, il paraît que c'est même à cela qu'on le reconnaît. Sur le site du ministère de l'Intérieur, il peut s'appuyer sur cette curieuse définition qui date de 2016 (sous **François Hollande** donc), on peut lire :

« **Le ministère de l'Intérieur, ministère des cultes** »

Le Bureau central des cultes est chargé des relations avec les autorités représentatives des religions présentes en France et de l'application de la loi de 1905 en matière de police des cultes.

L'Etat, depuis la loi de 1905, ne reconnaît aucun culte mais il n'en ignore plus aucun. La non-reconnaissance des cultes ne signifie pas que l'Etat cesse d'entretenir des relations avec les institutions religieuses. L'article 4 de la loi de 1905 prévoit que l'Etat prend en compte l'organisation interne de chacun des cultes dans la mesure où cette organisation n'entre pas en contradiction avec les règles républicaines.

C'est le ministère de l'Intérieur qui est en charge des cultes. Au sein de la sous-direction des libertés publiques, le Bureau central des cultes est chargé des relations avec les autorités représentatives des religions présentes en France et de l'application de la loi de 1905 en matière de police des cultes.

*En ne reconnaissant aucun culte, l'Etat traite, **en principe**, toutes les confessions religieuses de façon égale. L'Etat est neutre vis-à-vis de tous les cultes et aucun texte ne définit ce qu'est une religion ou ce qu'est une secte. »*

Chacun pourra apprécier la formule « *en principe* ». En pratique, **Lionel Jospin** quand il était Premier ministre avait mis en place une instance de dialogue permanent avec l'épiscopat catholique (cela dure toujours). Les autres cultes n'avaient pas eu la même faveur.

Comme tous les antilaïques, le **ministère de l'Intérieur** joue sur les mots « *reconnaître* » et « *connaître* » pour abuser le chaland. « *Reconnaître* », c'est ouvrir des droits, comme pour un enfant. « *Connaître* » relève de la civilité. Si la consonance des mots est proche, le contenu est totalement différent.

La Libre Pensée alerte les militants laïques

Tout ceci ne peut être le produit du hasard. Sous couvert de « *spiritualités* », on est en train de nous concocter un nouveau concordat « *néo-spirituel* », qui risque de n'être guère réjouissant pour la laïcité de l'Ecole et de l'Etat.

La Libre Pensée renouvelle sa proposition au mouvement laïque : Si le gouvernement Macron II persiste dans sa volonté de réviser la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat, notamment par le biais de la loi contre le "séparatisme" qu'il annonce, alors il faut organiser une manifestation nationale à Paris.

Ne touchez pas à la loi de 1905 !

Paris, le 20 juillet 2020

